Compte rendu de la séance du 10 septembre 2013

Date de la convocation: 03/09/2013

L'an deux mille treize et le dix septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Monique OUVRIER-BUFFET, maire

Présents : Monique OUVRIER-BUFFET, Jean-Pierre BROCHIER, Serge THOME, Maurice MAUREL, Alain MICHEL, Georges PAUL, Catherine ROBERT-ROUGON

Représentés:

Excusés:

Absents: Emmanuelle CHAPPEY, Camille LEMESLE

Secrétaire de séance: Catherine ROBERT-ROUGON

Ordre du jour:

- Délibérations modificatives de crédit
- Schéma Directeur Eau Potable
- Rôle de l'eau et de l'assainissement
- Point sur les transports scolaires
- Coupe affouagère
- Jardin potager aux Auches
- Vente de "rochassille"

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Mme OUVRIER-BUFFET, Maire.
Mme le Maire demande aux conseillers municipaux si d'éventuelles remarques ou corrections sont à apporter au compte rendu de la séance précédente.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu tel qu'il a été rédigé.

Délibérations du conseil:

1- Délibérations modificatives de crédit

* Eclairage public La rouvière (D 2013 038) : les crédits budgétaires pour l'opération "points lumineux" étant insuffisants, il convient de rajouter 4000 €uros pour réaliser l'éclairage public au lieu-dit La Rouvière. Ces crédits seront pris sur le projet "table d'orientation" toujours en attente des accords de subvention.
* Curage de ravin (D 2013 039) : suite aux forts orages de cet été, il a été nécesaire de curer le ravin de Jussel et de nettoyer la piste forestière. Non prévu au budget, cette dépense de 8300 €HT doit être abondée par des crédits à prendre aux chapitre dépenses imprévues pour 3500 €uros et sur le projet "table d'orientation" toujours en attente des accords de subvention pour le solde.

2-Remboursement pour moitié de la subvention Transport du Conseil Général à la commune de Venterol

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que le Conseil Général des Alpes de Haute Provence, conformément à la convention passée avec la Commune de Piégut, a versé à la commune de Piégut, en tant qu'organisateur secondaire du transport au collège de Tallard, une subvention de 10 000 €uros par an, pour les années scolaires 2010-2011et 2011-2012.
La subvention pour l'année scolaire 2012-2013 est en attente de versement.
Le conseil général versera encore une fois pour l'année scolaire 2013-2014 à l'automne 2014.
Mme le Maire rappelle que toutes les dépenses liées aux transports au collège de Tallard sont refacturées pour moitié à la mairie de Venterol. Elle propose donc de reverser pour moitié le montant des subventions octroyées par le Conseil Général des Alpes de Haute Provence à la commune de Venterol.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reverser à la commune de Venterol, la moitié des subventions versées par le Conseil Général 04 pour les 2 années scolaires écoulées soit 2 * 5000 € = 10 000 €uros à la fin de l'année civile 2013.
La moitié de la subvention à venir correspondant aux 2 autres années scolaires concernées sera reversée après encaissement de celles-ci par la mairie de Piégut.

3- Annulation de titre jardin 2013

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Mr et Mme PEDACCINI lui ont demandé par courrier d'annuler le titre émis pour le paiement du jardin potager aux Auches pour l'année 2013. Suite à des problèmes personnels, ils n'ont pas cultivé de potager cet été.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'annuler exceptionnellement le titre de jardin potager 2013 de Mr et Mme Pedaccini d'un montant de 37 €uros, et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

4- Pré-inscription coupe affouagère

Mme le Le Maire informe le Conseil Municipal que des habitants de la commune seraient intéressés par une nouvelle coupe affouagère, et que le garde forestier l'a informée de la possibilité de lancer une nouvelle coupe de bois au printemps 2014.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :
1-de lancer une liste de pré-inscription en mairie du 1er Octobre au 15 Octobre 2013
2-les personnes pouvant se pré-inscrire pour cette coupe doivent être résidentes fixes et effectives de la commune de Piégut, comme le stipule le code forestier
3-il est posible de se pré-inscrire pour un lot ou un demi lot
4-pour les habitants ne pouvant pas exploiter eux-mêmes un lot de la coupe affouagère, le Conseil Municipal propose de faire appel à un bûcheron professionnel, rémunéré par la commune, dont la prestation sera refacturée aux affouagistes concernés, sur la base de 33 €uros le stère en barres de 1 mètre en bord de piste. Cette somme sera à régler lors de l'inscription définitive.
Il est rappelé que 3 garants sont requis pour pouvoir lancer une coupe affouagère.

5- Rôle de l'eau potable et de l'assainissement

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de facturer aux résidents permanents la redevance d'eau potable et d'assainissement au prorata du nombre de mois de présence sur la commune.
Jusqu'à présent, tout habitant présent sur la commune au 1er juillet réglait une redevance complète d'eau potable et d'assainissement pour l'année concernée.

Mme le Maire propose :
1-d'établir pour 2013 le rôle de l'eau potable et de l'assainissement au 1er novembre
2-de calculer le montant de la redevance d'eau potable et d'assainissement au prorata du nombre de mois de présence sur la commune à partir du mois de janvier de l'année concernée pour les résidents permanents seulement
4-de préciser que tout mois entamé est dû
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, les propositions de Mme le Maire.

6- Vente de "rochassilles"

Mme le Maire informe le conseil municipal que, lors des orages de cet été, les ravins, et notamment celui de Jussel, ont amené beaucoup de dépôt de marne noire qu'il a fallu enlever pour dégager la route des 3 Lacs. Cette "rochassille" a été stockée sur la parcelle 1273 appelée "la plateforme".
Une entreprise a proposé d'en acheter quelques camions.
Mme le Maire propose d'accéder à cette demande et sollicite le conseil municipal pour la fixation du prix à la tonne.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide , à l'unanimité des membres présents, de vendre à cette entreprise quelques camions de "rochassilles" au prix de 5 €uros TTC la tonne et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'éxécution de cette décision. Le Conseil Municipal tient à préciser que pour les habitants de la commune qui en feraient la demande pour leur utilisation personnelle cette "rochassille" est gratuite.

7- Schéma Directeur Eau Potable : demande de de subventions

Mme le Maire informe le conseil municipal que la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 article 161 impose aux communes d'établir un schéma directeur d'eau potable pour la fin de l'année 2013. Pour y réfléchir une réunion a eu lieu cet été avec les services du Conseil Général qui a chiffré cette étude à 35 000 €uros Hors Taxe.
Des subventions sont attribuées pour cette étude à hauteur de 30% par le Conseil Général et 50% par l'Agence de l'Eau.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :
1- de lancer l'élaboration du schéma directeur d'eau potable sur la base de l'estimatif du Conseil Général soit un montant de 35 000 €HT
2- de demander les subventions au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau
3-d'approuver le plan de financement suivant :

- -Subvention du Conseil Général 30% soit 10 500 €
- -Subvention de l'Agence de l'Eau 50% soit 17 500 €
- -Autofinancement de la commune 20 % soit 7 000 €

4-d'autoriser le Département à percevoir pour le compte de la collectivité la subvention de l'agence de l'Eau et à lui reverser
5-d'autoriser Mme le Maire à signer tout document nécessaire à ces demandes de subventions.

Questions diverses :

-Travaux pistes forestières : des travaux sont à réaliser pour stabiliser la piste suite à de nombreux éboulements de cet été. L'employé communal effectuera ces travaux dans le courant de l'automne.

-La famille locataire du logement communal de la voûte a demandé s'il était possible de faire tuber la cheminée du bas. Le conseil municipal accepte cette demande sous réserve que cette famille reste dans ce logement communal.

-Inscription au système d'alerte Vigi de la gendarmerie : la commune de Piégut sera alertée en temps réel des problèmes potentiels.

-Fosses assainissement individuelles à vidanger : une troisième série de fosses assainissement individuelles pourrait être vidangée cet automne selon le nombre de demandes des intéressés

-Irrigation : toujours des prorblèmes de pompes. Le SIVU irrigation essaie de régler ces problèmes

-Information EDF : A partir du 01/01/2014, afin d'optimiser la production de la concession de Curbans, EDF a prévu de relever les débits d'eau en Durance.

La séance est levée à20h30
Le Maire
Mme OUVRIER-BUFFET